

L'an deux mille onze, le onze mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulfieu, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES et MS : Alain PICOT, Laurence DUVIVIER, Jacques BARA, Marie-Thérèse DESSENNE, Raymond DEMOLLIENS, Maryline VASSEUR, Jean-Maurice DOTTE, Philippe LECLERC, Danièle OLIVIER, Patrick SCHIMEL, Emmanuel DENORME, Amaury VANDEPUTTE, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Séverine SENÉ qui donne pouvoir à Monsieur DENORME.

ETAIENT ABSENTES : Céline HALEINE, Emeline DUPONT.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quinze, il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Danièle OLIVIER est nommée secrétaire de séance, l'ordre du jour peut être abordé.

1) Mise à approbation du compte rendu du 28 janvier 2011.

Madame DUVIVIER souhaite apporter quelques modifications :

-Au point trois, «Ont réduira » est à remplacer par « on réduira » et quelle est à remplacer par « qu'elle ».

-Dans les informations diverses de Madame DESSENNE le stage du personnel de cantine-garderie sera de 4 jours et non 5.

-Dans son information concernant le SISA le texte serait à modifier comme suit « certaines infirmières se sont fait rembourser directement leurs prestations par la MSA en 2008. Le total s'élève à 25 000 euros que le syndicat devra rembourser à la MSA sur deux ans».

Monsieur DENORME intervient au nom des membres de la commission scolaire qui souhaitent apporter une modification au compte rendu. En effet, le problème de communication ne concerne pas les jouets de Noël et les livres mais l'interprétation qui en a été faite. Le souhait était et est dans l'intérêt de tous d'aider et assister le corps enseignant dans cette démarche. Les membres de cette commission demandent que lors d'une prochaine réunion de la commission des affaires scolaires, le corps enseignant y soit convié afin de clarifier ce sujet.

Le conseil municipal adopte l'ensemble de ces modifications à l'unanimité.

2) Attribution de l'exploitation de la réserve foncière.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cinq dossiers de candidature ont été déposés en vue de l'exploitation de la réserve foncière cadastrée section ZL 30 au lieudit « la croix des Passants ». Ces demandes faisaient suite à la décision de Monsieur LEPINE de rendre cette terre en septembre 2010.

Après examen des dossiers, le service du contrôle des structures a autorisé Messieurs Jean-Bernard LECOINTE et Georges MORGAND à exploiter cette parcelle de terre. Ce service a, par contre, rejeté les dossiers de Messieurs Jean-Pierre DAVRILLON, Philippe LOMBARD et Jean-Claude PARMENTIER au motif que messieurs MORGAND et LECOINTE exploitent chacun une superficie inférieure à une fois l'Unité de référence.

Monsieur SCHIMEL évoque la possibilité d'attribuer la concession aux deux candidats, chacun pour la moitié de la surface. Cela modifierait la décision du service du contrôle des structures d'une part et d'autre part nous obligerait à diviser la parcelle au préalable, ce qui n'est pas souhaitable.

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à procéder à l'attribution de cette terre et propose un vote à bulletin secret.

Le conseil municipal passe au vote. Après dépouillement, la réserve foncière est attribuée à Monsieur Georges MORGAND par 12 voix pour et un bulletin blanc. La redevance est fixée à 9 quintaux l'hectare.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de concession temporaire à compter du 15 mars 2011 pour une durée de 21 mois renouvelable d'année en année.

3) Questions diverses

Monsieur le maire indique que les travaux concernant le PLU vont reprendre. La prochaine réunion est fixée au jeudi 31 mars.

Mr VANDEPUTTE souhaite savoir si les enfants ne résidant pas dans la commune pourront être acceptés au centre de loisirs d'avril. Monsieur BARA lui répond positivement. Il soulève ensuite le problème des branches qui empiètent sur les rues de Rumigny et de la Terrière occasionnant une gêne pour la circulation. Un rappel sera fait aux riverains. Monsieur le Maire suggère que la commission «voirie» procède à un repérage.

Monsieur DEMOLLIENS propose que le conseil municipal réfléchisse à la possibilité de couper l'éclairage public une partie de la nuit afin de faire des économies sur un poste budgétaire important.

Aucune autre question n'est posée, Monsieur le Maire clos la séance à 19 heures 45.

Les membres du Conseil Municipal,

Laurence DUVIVIER

Jacques BARA

Marie-Thérèse DESSENNE

DEMOLLIENS Raymond

Maryline VASSEUR

Jean-Maurice DOTTE

Philippe LECLERC

Patrick SCHIMEL

Emmanuel DENORME

Emeline DUPONT

Amaury VANDEPUTTE

Alain PICOT
Maire